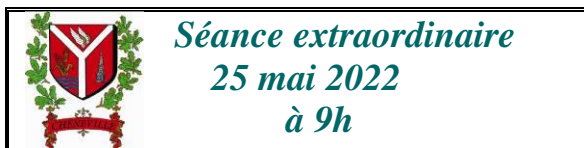


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 25 mai 2022, à 9h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Glissières de sécurité**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9 h 45 devant aucune personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-05-128

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

2022-05-129

Glissières de sécurité

ATTENDU QUE les glissières de sécurité (3) sur les montées Dumouchel (2) et du rang 4 (1) sont désuètes et doivent être remplacées;

ATTENDU QUE Les Entreprises Rémi Charest Inc. propose de remplacer les glissières au coût de 21 605.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Les Glissières de sécurité J.T.D. Inc. propose de remplacer les glissières au coût de 26 998.63\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le Conseil accepte la soumission de Les Entreprises Rémi Charest Inc. pour le remplacement des 3 glissières situées dans le territoire rural de la municipalité;

QUE,

La dépense soit prise dans le compte 02-320001-523 et financée par la subvention d'Aide à la Voirie Locale (PAV), sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de questions puisqu'il n'y a pas de public.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-05-130

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h48.

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.